

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 54

9 janvier 2009

SOMMAIRE

1A Gérances S.à r.l.	2589	Immo Foire S.A.	2586
Advance Consulting Luxembourg S.à r.l.	2586	International Real Estate and Tourist Company S.A.	2584
Albert 1er S.A.	2588	International Real Estate and Tourist Company S.A.	2580
Algedal S.à r.l.	2584	La Fermette S.à r.l.	2590
Amana I	2567	Lalao Invest S.A.	2574
Amana II	2558	L.B.A. S.A.	2546
Arkai Luxembourg S.A.	2571	L.F.B. A.G.	2547
Baden Capital S.A.	2549	Lombok Capital Ventures S.A.	2589
BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlas- sung Luxembourg	2587	Maclean S.A.	2592
BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlas- sung Luxembourg	2588	Magelux S.A.	2577
BHF Lux Immo S.A.	2586	Metal Trading International S.A.	2585
Biff-Auto-Wash S.à r.l.	2591	Molitor Luxembourg S.A.	2557
B.M. (Building Management) SA	2585	NTB Inter s.à r.l.	2591
BRGEOF G Debt S.à r.l.	2568	Orient International 1 S.à r.l.	2575
BTK Projet S.A.	2585	Orient International S.à r.l.	2578
Cameron Toll	2585	ProLogis Russia Holdings S.à r.l.	2573
C.M.2 S.à r.l.	2591	Ray Investment S.à r.l.	2587
C.M.2 S.à r.l.	2592	Regenbogen S.à r.l.	2557
D'Amico Finance S.A.	2546	Regiconsult	2589
Dr Liz Junio S.à r.l.	2591	Setim S.A.	2547
Ecom	2580	Setim S.A.	2548
EPI Highgate GP 1 S.à r.l.	2546	Solid Grund A.G.	2547
Fabri S.à r.l.	2574	Still Life Holding S. à r.l.	2559
Façades-First & Constructions S.à r.l.	2573	Two Blue One Red	2586
First-Constructions S.à r.l.	2573	Viehverwertungszentrale für das Gross- herzogtum Luxemburg	2590
Hantera Management S.à r.l.	2548	W2007 Parallel Calvino S.à r.l.	2592
Hemmen S.à r.l.	2590	W2007 Parallel Coburg S.à r.l.	2590
Immo Duc	2548		

D'Amico Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 98.027.

—
*Extrait du procès-verbal
de l'assemblée générale extraordinaire du 24/10/2008*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une période d'une année. Les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

- Monsieur Massimo SCARAMELLA, MC-98100 Monte-Carlo, 13, Bvd de la Princesse Charlotte
- Monsieur Marco FIORI, demeurant à F-98000 Monaco, 11, boulevard de Suisse
- Monsieur Anthony C. AMPAZIS, demeurant à MC-98000 Monte-Carlo, 20, Bd Princesse Charlotte

COMMISSAIRE AUX COMPTES:

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING Sàrl à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008158469/680/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08410. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

L.B.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 27.987.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
der Aktiengesellschaft abgehalten am 15. Dezember 2008*

Die Generalversammlung beschloss heute einstimmig:

1. die Mandate den Verwaltungsratsmitgliedern:

- Kunibert Ludwig Both mit Sitz in D-66740 Saarlouis
- Promotion Investment Association Holding SA mit Sitz in L-5445 Schengen
- Firma Both & Partner Immobilien GmbH mit Sitz in L-5445 Schengen

bis zum 15. Dezember 2013 zu verlängern.

2. das Mandat des Kontenkommissars:

- Firma Centralbau GmbH mit Sitz in D-66740 Saarlouis

bis zum 15. Dezember 2013 zu verlängern.

Schengen, den 15. Dezember 2008.

Unterschrift

Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008158470/9093/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08331. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

EPI Highgate GP 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.744.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n°52571 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Référence de publication: 2008159343/211/9.

(080188328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

L.F.B. A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 45.495.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
der Aktiengesellschaft abgehalten am 15. Dezember 2008*

Die Generalversammlung beschloss heute einstimmig:

1. die Mandate den Verwaltungsratsmitgliedern:

- Kunibert Ludwig Both mit Sitz in D-66740 Saarlouis
 - Promotion Investment Association Holding SA mit Sitz in L-5445 Schengen
 - Firma Both & Partner Immobilien GmbH mit Sitz in L-5445 Schengen
- bis zum 15. Dezember 2013 zu verlängern.

2. das Mandat des Kontenkommissars:

- Firma Centralbau GmbH mit Sitz in D-66740 Saarlouis
- bis zum 15. Dezember 2013 zu verlängern.

Schengen, den 15. Dezember 2008.

Unterschrift
Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008158471/9093/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08327. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Solid Grund A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 47.461.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
der Aktiengesellschaft abgehalten am 15. Dezember 2008*

Die Generalversammlung beschloss heute einstimmig:

1. die Mandate den Verwaltungsratsmitgliedern:

- Kunibert Ludwig Both mit Sitz in D-66740 Saarlouis
 - Promotion Investment Association Holding SA mit Sitz in L-5445 Schengen
 - Firma Both & Partner Immobilien GmbH mit Sitz in L-5445 Schengen
- bis zum 15. Dezember 2013 zu verlängern.

2. das Mandat des Kontenkommissars:

- Firma Centralbau GmbH mit Sitz in D-66740 Saarlouis
- bis zum 15. Dezember 2013 zu verlängern.

Schengen, den 15. Dezember 2008.

Unterschrift
Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008158472/9093/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08319. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Setim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 11, rue Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 96.625.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2008158493/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05443. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Setim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 11, rue Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 96.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2008158494/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05445. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Immo Duc, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4514 Differdange, 73, rue Belair.

R.C.S. Luxembourg B 114.589.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.
Signature

Référence de publication: 2008159284/6221/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07750. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Hantera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 84.915.

*Extrait du contrat de donation
de parts sociales du 3 décembre 2008 entre:*

M. Alexander Hult, Haldenstrasse, 4, 6006 Lucerne

Et

M. Bertil Hult, Haldenstrasse, 4, 6006 Lucerne

Alexander Hult donne irrévocablement à Bertil Hult qui les accepte 18 parts sociales avec effet au 3 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/2008.

Pour HANTERA MANAGEMENT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008158473/5050/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08418. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Baden Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 143.577.

— STATUTES

In the year two thousand and eight on the fourth day of December.

Before Us Maitre Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Banque Invik S.A., corp.id.no. B 29962, with registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, hereby represented by Ms. Fiona FINNEGAN, with professional address at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of proxy.

The above-mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

The Company exists under the firm name of "Baden Capital S.A."

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object."

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital

5. Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euros (EUR 31.-) each.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V. General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg to be held in the first place in 2009.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2008.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII. Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

Banque Invik S.A., prenamed: one thousand (1,000) shares

Total: one thousand (1,000) shares.

100 % of these shares have been paid up in cash. Therefore the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2009:

1. Mr. Pierre Arens, company director, born in Luxembourg, Luxembourg on 26 September 1961, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

2. Mr. Peter ENGELBERG, company director, born in Stockholm, Sweden, on 7th May 1960, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

3. Mr. Gilles WECKER, company director, born on 4th April 1965, in Dudelange, Luxembourg, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

II. The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2009:

Modern Treuhand SA, company registration number B 86166, with registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

III. The registered office of the Company is established at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Banque Invik S.A., enregistrée sous le numéro B29962 avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, représentée par Melle Fiona FINNEGAN, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, suivant procurations (sous seing privé).

Cette procuration, signée du comparant et du notaire instrumentaire, resteront annexées ne variateur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré former par les présentes une société anonyme unipersonnelle régie par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

STATUTS

Titre I^{er} . Dénomination, Sièg, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "Baden Capital S.A."

2. Sièg social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. Le seul objet de la société est la prise de participations à Luxembourg et/ou des sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la direction de son portefeuille.

De façon générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, pouvant en favoriser l'extension et le développement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31,000) divisés en mille (1,000) actions avec une valeur nominative de trente-et-un euros (EUR 31.-) chacune.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (l'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V. Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, et ce pour la première fois en 2009.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2008.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII. Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

"Banque Invik S.A.", prénommé: mille (1,000) actions.

Total: mille (1,000) actions.

100 % de ces actions ont été libérés par versement en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (EUR 31,000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents Euro.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

I. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2009:

1. M. Pierre Arens, directeur de société, né à Luxembourg, en Luxembourg, le 26 September 1961, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

2. M. Peter ENGELBERG, directeur de société, né à Stockholm, en Suède, le 7 Mai 1960, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

3. M. Gilles WECKER, directeur de société, né le 4 avril 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 11 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

II. Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2009 :

Modern Treuhand SA, société enregistrée sous le numéro B 86166, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

III. Le siège social de la Société est établi au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49256. Reçu à 0,5 % : cent cinquante cinq euros (155,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 DEC. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008159117/211/418.

(080188869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Regenbogen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 30, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 88.361.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2008159332/6221/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07752. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Molitor Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 76.179.

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "MOLITOR LUXEMBOURG S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte notarié reçu par le notaire soussigné daté du 15 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 722 du 04 octobre 2000, page 34643. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 76 179. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre ANGÉ, comptable, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente dans les deux versions anglaise et française de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier, dans les versions anglaise et française de l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira dans les versions précitées désormais comme suit:

Version anglaise:

Art. 2. (first paragraph). "The registered office is established in Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg."

Version française:

Art. 2. (premier alinéa). "Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. ANGÉ, N. LAZZARI, M. KRIEGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14785. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008159123/239/59.

(080188693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Amana II, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 83.146.

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "AMANA II" (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte notarié reçu par le notaire soussigné daté du 06 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 81 du 16 janvier 2002, page 3842. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 83 146. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre ANGÉ, comptable, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente dans les deux versions anglaise et française de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier, dans les versions anglaise et française de l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira dans les versions précitées désormais comme suit:

Version anglaise:

Art. 2. (first paragraph). "The registered office is established in Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg."

Version française:

Art. 2. (premier alinéa). "Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. ANGÉ, N. LAZZARI, M. KRIEGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14784. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008159124/239/59.

(080188705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Still Life Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 143.582.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Yves Hervieu-Causse, an individual of Swiss nationality, residing at 39 Quai Wilson, CH-1201, Geneva, Switzerland, represented by Mr Keimpe Reistma, with professional address at 58, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given in Geneva, Switzerland, on 8 December 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Still Life Holding S. à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the

board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred thirty thousand euro (EUR 130,000.-) represented by one hundred thirty thousand (130,000) shares in registered form with a par value one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of October of each year and end on the thirtieth of September.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. The general meeting of members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 30th September 2009.

Subscription - Payment

Thereupon, Yves Hervieu-Causse an individual of Swiss nationality, residing at 39 Quai Wilson, 1201, Geneva, Switzerland, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to one hundred thirty thousand (130,000) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to thirty thousand euro (EUR 30,000.-) and a contribution in kind of sixty-six thousand six hundred and seven (66,607) shares of Aforge Finance Holding SAS (representing 12,5% of the Company), which are evaluated at least at one hundred thousand euro (EUR 100,000).

The amount of thirty thousand euro (EUR 30,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The sixty-six thousand six hundred and seven (66,607) shares of Aforce Finance Holding SAS are fully owned by Yves Hervieu-Causse, held unencumbered and freely disposable, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it. The shares are evaluated at least at one hundred thousand euro (EUR 100,000).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Yves Hervieu-Causse an individual of Swiss nationality, residing at 39 Quai Wilson, CH-1201, Geneva, Switzerland
 - Keimpe Reistma an individual of Dutch nationality, professionally residing 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
 - Christian TAILLEUR an individual of French nationality, professionally residing 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

M. Yves Hervieu-Causse, une personne physique de nationalité Suisse, résidant au 39 Quai Wilson, CH-1201, Genève, Suisse, représenté par M. Keimpe Reistma, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, Suisse, le 8 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Still Life Holding S. à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres

valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à cent trente mille euros (EUR 130,000.-), représenté par cent trente mille (130,000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(sont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature jointe de deux gérants, ou, par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts;

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 30 septembre 2009.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Yves Hervieu-Causse personne physique de nationalité Suisse, résidant au 39 Quai Wilson, CH-1201 Genève, Suisse, prénommé et représenté comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cent trente mille (130,000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et les libérer entièrement par le versement en espèces de trente mille euros (EUR 30.000,-) et l'apport en nature de soixante six mille six cent sept (66.607) actions de la société Aforge Finance holding SAS (représentant 12.5% de la Société), qui sont évaluées à au moins cent mille euros (EUR 100.000).

La somme de trente mille euros (EUR 30.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été attesté au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Les soixante six mille six cent sept (66.607) actions de la société Aforge Finance holding SAS sont bien la propriété exclusive de M. Yves Hervieu-Causse, ne font l'objet d'aucun droits de tiers et sont librement transférables. Ces éléments ont été attestés au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément. Les actions sont évaluées à au moins cent mille euros (EUR 100.000).

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée;

- Yves Hervieu-Causse personne physique de nationalité Suisse an résidant au 39 Quai Wilson, CH-1201, Geneve, Suisse;

- Keimpe Reistma personne physique de nationalité néerlandaise, résidant professionnellement au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

- Christian Tailleur personne physique de nationalité française, résidant professionnellement au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Reistma et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 15 décembre 2008. LAC/2008/50385. Reçu six cent cinquante euros Eur 0,5%= 650,00.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009000433/5770/422.

(080189063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Amana I, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 83.145.

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "AMANA I" (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte notarié reçu par le notaire soussigné daté du 06 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 80 du 16 janvier 2001, page 3794. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 83 145. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre ANGÉ, comptable, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente dans les deux versions anglaise et française de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier, dans les versions anglaise et française de l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira dans les versions précitées désormais comme suit:

Version anglaise:

Art. 2. (first paragraph) . "The registered office is established in Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg."

Version française:

Art. 2. (premier alinéa) . Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. ANGÉ, N. LAZZARI, M. KRIEGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14782. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008159126/239/59.

(080188721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

BRGEOF G Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.601.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.164,

here represented by Mr Mathieu LAURENT, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 18 November 2008.

- "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.326,

here represented by Mr Mathieu LAURENT, previously named, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 18 November 2008.

- "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.896,

here represented by Mr Mathieu LAURENT, previously named, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 18 November 2008.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole partners of "BRGEOF G Debt S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.601, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 19 June 2008,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 July 2008. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partners decide to increase the Company's share capital by an amount of one hundred thirty-one thousand five hundred euro (EUR 131,500.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one hundred forty-four thousand euro (EUR 144,000.-) by the issue of one hundred thirty-one thousand five hundred (131.500) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The one hundred thirty-one thousand five hundred (131.500) new shares have been subscribed as follows:

- "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l.", prenamed, has subscribed fifty-three thousand eight hundred and eighty-nine (53,889) new shares, fully paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l." against the Company for a total amount of fifty-three thousand eight hundred and eighty-nine euro (EUR 53,889.-), according to a convertible loan agreement dated 18 November 2008;

- "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l.", prenamed, has subscribed eleven thousand eighty-five (11,085) new shares, fully paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l." against the Company for a total amount of eleven thousand eighty-five euro (EUR 11,085.-), according to a convertible loan agreement dated 18 November 2008; and

- "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l.", prenamed, has subscribed sixty-six thousand five hundred and twenty-six (66,526) new shares, fully paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l." against the Company for a total amount of sixty-six thousand five hundred and twenty-six euro (EUR 66,526.-), according to a convertible loan agreement dated 18 November 2008.

The total contribution of one hundred thirty-one thousand five hundred euros (EUR 131,500.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 6. "The Company's share capital is set at one hundred forty-four thousand euro (EUR 144,000.-) represented by one hundred forty-four thousand (144,000) shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l.", une société constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 121.164, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Mathieu LAURENT, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 18 novembre 2008.

- "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l.", une société constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 130.326, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Mathieu LAURENT, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 18 novembre 2008.

- "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l.", une société constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 130.896, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Mathieu LAURENT, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 18 novembre 2008.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les seuls associés de "BRGREGOF G Debt S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.601, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 19 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 juillet 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent trente et un mille cinq cents euros (EUR 131.500,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à cent quarante-quatre mille euros (EUR 144.000,-) par l'émission de cent trente et un mille cinq cents (131.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayants les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les cent trente et un mille cinq cents (131.500) parts sociales nouvelles sont souscrites de la manière suivante:

- "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l.", prénommée, a souscrit à cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt neuf (53.889) parts sociales, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l." contre la Société pour un montant total de cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 53.889,-), suivant un contrat de prêt convertible daté du 18 novembre 2008;

- "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l.", prénommée, a souscrit à onze mille quatre-vingt-cinq (11.085) parts sociales, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l." contre la Société pour un montant total de onze mille quatre-vingt-cinq euros (EUR 11.085,-), suivant un contrat de prêt convertible daté du 18 novembre 2008; et

- "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l.", prénommée, a souscrit à soixante-six mille cinq cent vingt-six (66.526) parts sociales, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l." contre la Société pour un montant total de soixante-six mille cinq cent vingt-six euros (EUR 66.526,-), suivant un contrat de prêt convertible daté du 18 novembre 2008.

L'apport de cent trente et un mille cinq cents euros (EUR 131.500,-) sera entièrement alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. "Le capital social est fixé à la somme de cent quarante-quatre mille euros (EUR 144.000,-) représenté par cent quarante-quatre mille (144.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LAURENT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14748. Reçu six cent cinquante-sept Euros cinquante Cents (131.500 à 0,5% = 657,50 EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008159130/239/151.

(080188747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Arkai Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 138.888.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth of November,.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Arkai Group S.A.", a company incorporated under the laws of Swiss, having its registered office at Via Carlo Cattaneo, 21, CH-6906 Lugano (Swiss) (the "Shareholder"),

duly represented by Mrs Mylène BASSO, corporate manager, with professional address at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Arkai Luxembourg S.A.", a company ("société anonyme") having its registered office at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 138.888 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 20, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1508 of June 18, 2008 (hereinafter the "Company").

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) to an amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) by the issue of seven hundred and fifty (750) new shares, having each a par value of one hundred euro (EUR 100.-) and having the same privileges, rights and obligations as the existing shares (hereinafter collectively the "New Shares").

Subscription and Payment:

All the seven hundred and fifty (750) New Shares have been subscribed by "Arkai Group S.A.", above-mentioned, and have been entirely paid-in, so that the amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-) is as from now at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the first paragraph of article FIVE (5) of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital (first paragraph).** The subscribed share capital is set at two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) consisting of two thousand (2,000) ordinary shares in registered form a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of the present deed are estimated at approximately at two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing parties known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"Arkai Group S.A.", une société régie par les lois de Suisse, ayant son siège social à Via Carlo Cattaneo, 21, CH-6906 Lugano (Suisse) ("Actionnaire"),

ici dûment représentée par Madame Mylène BASSO, corporate manager, avec adresse professionnelle au 11 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique de "Arkai Luxembourg S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 11 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 138.888 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1508 du 18 juin 2008 (ci-après la "Société").

Lequel comparant, représenté comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) à un montant de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) par l'émission de sept cent cinquante (750) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cents Euros (EUR 100,-) chacune et assorties des mêmes droits, privilèges et obligations que ceux rattachés aux actions existantes (ci-après collectivement les "Nouvelles Actions").

Souscription et Paiement

Les sept cent cinquante (750) Nouvelles Actions sont souscrites par "Arkai Group S.A.", préqualifiée, et ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social (premier alinéa). "Le capital social souscrit est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement deux mille Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BASSO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14789. Reçu trois cent soixante-quinze Euros (75.000,- à 0,5% = 375,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008159143/239/97.

(080188681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

ProLogis Russia Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.847.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008159244/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06189. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

First-Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Façades-First & Constructions S.à r.l.).

Siège social: L-3514 Dudelange, 124, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 71.215.

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Domenico RUGGIERO, façadier, né à Pullo del Colle (Italie), le 27 septembre 1951, demeurant à L-3526 Dudelange, 28, rue des Minières,

2° Monsieur Augustino RUGGIERO, façadier, né à Modugno (Italie), le 27 mai 1977, demeurant à L-3514 Dudelange, 124, route de Kayl,

3° Madame Angela RUGGIERO, ouvrière, née à Modugno (Italie), le 10 mars 1980, demeurant à L-3514 Dudelange, 124, route de Kayl.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée FACADES-FIRST & CONSTRUCTIONS S.à r.l., avec siège social à L-3514 Dudelange, 124, route de Kayl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71.215, a été originellement constituée sous la dénomination sociale de "FACADES-FIRST Sàrl", suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 819 du 4 novembre 1999,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster:

- en date du 23 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1028 du 17 novembre 2001,
- en date du 23 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1058 du 21 octobre 2004, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "FACADES-FIRST & CONSTRUCTIONS S.à r.l.",
- en date du 19 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 84 page 4030 du 13 janvier 2006,
- que les comparants sub 1°, sub 2° et sub 3° sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident de changer le nom de la société à responsabilité limitée "FACADES-FIRST & CONSTRUCTIONS S.à r.l." en "FIRST-CONSTRUCTIONS S.à r.l."

Deuxième résolution:

Les associés décident que la société aura dorénavant comme objet l'exploitation d'entreprises de construction avec vente des articles de la branche, ainsi que toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier les articles 2 et 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de 'FIRST-CONSTRUCTIONS S.à r.l.'."

" **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction avec vente des articles de la branche, ainsi que toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques."

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes sont évalués à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Domenico RUGGIERO, Augustino RUGGIERO, Angela RUGGIERO, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 septembre 2008. LAC/2008/36362. Reçu € 12.- (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008159146/202/59.

(080188024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Lalao Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159189/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09729. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Fabri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, 1, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 79.336.

Im Jahre zweitausendacht, den fünften August.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1° Herr Horst LANGEN, Handwerksmeister, wohnhaft in D-54294 Trier, Fritz-Quant-Strasse 6A (Deutschland);

2° Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SCHOLTES CARRELAGES S.ä r.l.", mit Sitz in L-6688 Mertert, 1, route du Vin, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 46.955, hier vertreten durch einen Geschäftsführer, nämlich Herrn Wolfgang SCHOLTES, Fliesenleger, wohnhaft in D-54296 Trier, Berliner Allee 32 (Deutschland), welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift vertreten kann.

Die Komparenten erklären, dass sie alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FABRI S.à r.l. sind, die ihren Sitz in L-6688 Mertert, 1, route du Vin, hat, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 79.336, gegründet durch Urkunde des Notars Joseph GLODEN, mit dem Amtssitz in Grevenmacher, am 7. Dezember 2000, veröffentlicht im Memorial C Nummer 488 vom 28. Juni 2001, abgeändert durch Urkunde des vorgenannten Notars Joseph GLODEN vom 27. Februar 2003, veröffentlicht im Memorial C Nummer 381 vom 8. April 2003.

Herr Horst LANGEN, vorgenannt unter 1°, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens seine drei (3) Anteile, die er in der Gesellschaft FABRI S.à r.l. besitzt, an die unter 2° vorgenannte Gesellschaft CARRELAGES SCHOLTES S.à r.l., welche durch ihren vorgenannten Vertreter annimmt, zum Preise von neuntausendneunundsiebzig Euro (EUR 9.079,-), welcher Betrag innerhalb von vier Wochen ab heute, also spätestens am 2. September 2008, auf das Konto Nummer 555805 (BLZ 58550130) bei der Sparkasse Trier von Herrn Horst LANGEN durch den Ankäufer überwiesen werden soll.

Herr Wolfgang SCHOLTES, vorgenannt, in seiner Eigenschaft als einziger Geschäftsführer der Gesellschaft FABRI S.à r.l., nimmt den vorgenannte Verkauf im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung hat der vorgenannte alleinige Gesellschafter der Gesellschaft FABRI S.à r.l. sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung erklärt der Gesellschafter, dass alle sechs (6) Anteile der Gesellschaft durch die unter 2° vorgenannte Gesellschaft SCHOLTES CARRELAGES S.à r.l. gehalten werden.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst Artikel 6 der Satzungen wie folgt abzuändern:

" **Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) und ist in sechs (6) Anteile zu je zweitausendeinhundert Euro (EUR 2.100,-) eingeteilt."

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Umänderung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf etwa eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Horst Langen, Wolfgang Scholtes, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 août 2008. LAC/2008/32901. Reçu € 12.-(douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, den 15. Dezember 2008. Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008159144/202/50.

(080187997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Orient International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 140.485.

In the year two thousand eight, on the sixth of November,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ORIENT INTERNATIONAL 1 S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison, incorporated by deed enacted on July 16, 2008, RCS Luxembourg number B 140.485 and which has been amended for the last time by deed enacted on October 2, 2008.

The meeting is opened at 2 o'clock pm, with Mrs Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II- As appears from the attendance list, all the 1,500,000 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1.- Decision to amend the definition of "Available amount" at article 8.8 of the articles of association in order to give it the following content:

"Available Amount means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or of the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)."

2.- Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

Sole resolution

The shareholders unanimously decide amend the definition of "Available amount" at article 8.8 of the articles of association in order to give it the following content:

"Available Amount means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or of the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 o'clock pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le six novembre.

Par-devant Maître Joseph EL VINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "ORIENT INTERNATIONAL 1 S.A R.L", ayant son siège social à L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison, ci-après "la Société", constituée suivant acte reçu le 16 juillet 2008, publié au RCS Luxembourg B numéro 140.485, ayant été modifié pour la dernière fois suivant acte reçu le 2 octobre 2008.

La séance est ouverte à 14 heures à Luxembourg et présidée par M^e Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur M^e Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461. Luxembourg, 31, rue d'Eich. La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les 1.500.000 parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision de modifier la définition de "Montant Disponible" à la l'article 8.8 des statuts en vue lui donner la teneur suivante: "Montant Disponible signifie (sans cumul) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), mais (i) moins les résultats, si positifs, de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de

manière positive, moins toute prime d'émission et toute réserve librement distribuables et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas)."

2.- Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide modifier la définition de "Montant Disponible" à la l'article 8.8 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante: "Montant Disponible signifie (sans cumul) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), mais (i) moins les résultats, si, positifs, de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive, moins toute prime d'émission et toute réserve librement distribuables et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45378. Reçu douze euros (12,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008159152/211/102.

(080188166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Magelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1240 Luxembourg, 24, rue Charles Bernhoeft.

R.C.S. Luxembourg B 55.541.

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MAGELUX S.A., avec siège social à L-5534 Remich, 23, rue Foascht, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 55.541, constituée suivant acte Robert SCHUMAN de Rambrouch en date du 27 juin 1996, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 501 du 5 octobre 1996, modifiée suivant acte Jean SECKLER de Junglinster en date du 12 avril 2003, publié au dit Memorial C, numéro 914 du 20 septembre 2005. L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Delphine MORCHOISNE, assistante de direction, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Algrange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Jérôme FONTAINE, chef d'entreprise, demeurant à Luxembourg. Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social de Remich à Luxembourg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

- Fixation de l'adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée. Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Remich à Luxembourg, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1240 Luxembourg, 24, rue Charles Bernhoeft.

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: MORCHOISNE, DEMICHELET, FONTAINE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 15 décembre 2008. REM 2008/1523. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 décembre 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009000732/218/47.

(080189666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Orient International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 139.836.

In the year two thousand eight, on the sixth of November,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ORIENT INTERNATIONAL S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison, incorporated by deed enacted on June 24, 2008, RCS Luxembourg number B 139.836 and which has been amended for the last time by deed enacted on October 1, 2008.

The meeting is opened at 9 o'clock am, with Mrs Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair. The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 1,275,000 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1.- Decision to amend the definition of "Available amount" at article 8.8 of the articles of association in order to give it the following content:

"Available Amount means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or of the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be). "

2.- Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

Sole resolution

The shareholders unanimously decide amend the definition of "Available amount" at article 8.8 of the articles of association in order to give it the following content:

"Available Amount means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or of the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 9.30 o'clock am.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The under signed notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le six novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "ORIENT INTERNATIONAL S.A R.L", ayant son siège social à L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison, ci-après "la Société", constituée suivant acte reçu le 24 juin 2008, publié au RCS Luxembourg B numéro 139.836, ayant été modifié pour la dernière fois suivant acte reçu le 1^{er} octobre 2008.

La séance est ouverte à 9 heures à Luxembourg et présidée par M^e Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Me Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II- Il appert de la liste de présence que toutes les 1.275.000 parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision de modifier la définition de "Montant Disponible" à la l'article 8.8 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante: "Montant Disponible signifie (sans cumul) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), mais (i) moins les résultats, si positifs, de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive, moins toute prime d'émission et toute réserve librement distribuables et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas)."

2.- Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide modifier la définition de "Montant Disponible" à la l'article 8.8 des statuts en vue lui donner la teneur suivante: "Montant Disponible signifie (sans cumul) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), mais (i) moins les résultats, si positifs, de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive, moins toute prime d'émission et toute réserve librement distribuables et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45376. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008159153/211/102.

(080188152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

INRESTOUR S.A., International Real Estate and Tourist Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.577.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Strassen, le 18 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159191/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09777. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Ecom, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 61.067.

In the year two thousand and eight on the fourteenth day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ECOM, a public limited liability company, having its registered office at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 61 067 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, of October 2, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of January 12, 1998, under number C- 21. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, of March 31, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of July 28, 2000, under number C- 542,

The Meeting is chaired by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as Scrutineer Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that 20,000 (twenty thousand) shares, without any par value, and representing the entire share capital of the Company, are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Approval of the report prepared by Deloitte as external auditor relating to the valuation of the Company as of December 31, 2007;

3. Decision to renounce to the Holding 1929 regime, with retroactive effect as from January 2, 2008.

4. Amendment to article 1 of the Articles which shall read as follows:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination "Ecom" (ci-après la société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

5. Amendment to article 4 of the Articles which shall read as follows:

Art. 4.1. La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

Art. 4.2. La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

Art. 4.3. La société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 4.4. La société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, duly represented, unanimously resolves on the following:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the report, prepared by Deloitte as external auditor relating to the valuation of the Company as of December 31, 2007.

Third resolution

The Meeting resolves to renounce to the Holding 1929 regime of the Company, effective as from January 2, 2008, subject to the preservation of the rights of third parties and, more particularly, of the Luxembourg tax administration.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination "Ecom" (ci-après la société), qui sera régie par les lois du Grand-duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles which shall henceforth read as follows:

Art. 4.1. La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre

manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

Art. 4.2. La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

Art. 4.3. La société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 4.4. La société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

There being no further business on the agenda the meeting has been adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representatives of the appearing parties, they signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme holding ECOM (la Société), ayant son siège social à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 61 067, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, du 2 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N° 21, du 12 janvier 1998. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois selon acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, du 31 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - 542, du 28 juillet 2000.

L'Assemblée est présidée par M. Etienne de Crépy, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée)

Le Bureau étant constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Il ressort de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que 20.000 (vingt mille) actions, sans valeur nominale et formant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, de sorte que celle-ci est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, ci-après reproduits.

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation du rapport préparé par le cabinet d'audit Deloitte, en qualité de réviseur d'entreprise relatif à l'évaluation de la Société au 31 décembre 2007;
3. Décision de renoncer au régime Holding 1929 de la Société, avec effet rétroactif au 2 janvier 2008;
4. Modification de l'article 1 des Statuts coordonnés et qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination "Ecom" (ci-après la société), qui sera régie par les lois du Grand-duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

5. Modification de l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4.1. La société a pour objet la prise de participations, tant au

Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

Art. 4.2. La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

Art. 4.3. La société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 4.4. La société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'Assemblée, dûment représentée, décide à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'actionnaire se considérant lui-même dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le rapport préparé par le cabinet d'audit Deloitte, en qualité de réviseur d'entreprise, relatif à l'évaluation de la Société au 31 décembre 2007.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de renoncer au régime Holding 1929, cette résolution devenant effective au 2 janvier 2008, sous réserve de la préservation des droits des tiers et de l'administration fiscale luxembourgeoise en particulier.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1 des Statuts et qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination "Ecom" (ci-après la société), qui sera régie par les lois du Grand-duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts et qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4.1. La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

Art. 4.2. La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs

de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

Art. 4.3. La société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 4.4. La société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite aux personnes mandataires des parties comparantes, les personnes mandataires ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: E. DE CREPY, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2008. Relation: LAC/2008/46578. Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009000496/242/210.

(080189109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

International Real Estate and Tourist Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.577.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Strassen, le 18 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159192/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09776. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Algedal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 43.212.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Strassen, le 20/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159193/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09721. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Cameron Toll, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.100,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.584.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 02 décembre 2008

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer, avec effet immédiat, le Siège Social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2008.

Pour CAMERON TOLL

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008159297/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06473. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

BTK Projet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.384.

—
Les Comptes Annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Strassen, le 20/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159194/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09717. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Metal Trading International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.451.

—
Les Comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008159195/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06054. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

B.M. (Building Management) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 48, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 121.190.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008159196/7343/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06056. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Two Blue One Red, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1452 Luxembourg, 30, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 124.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 11th December 2008.

La Gérance

Référence de publication: 2008159197/7343/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06488. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Advance Consulting Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 48.291.

Le Bilan au 31/11/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008159199/8738/12.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2008, réf. DSO-CX00366. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080188696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Immo Foire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.782.

La version des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

48 Blvd G.-D. Charlotte

L-1330 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008159208/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07934. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

BHF Lux Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 74.444.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.08.
BHF Lux Immo S.A.
534, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008159209/2454/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08464. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.151.

Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.2008.
BHF BANK Aktiengesellschaft
Niederlassung Luxemburg
Signatures

Référence de publication: 2008159210/2454/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07898. - Reçu 84,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.599.194.600,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de "Ray Investment S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.766 (la "Société").

La Société a été constituée suivant acte par-devant le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 26 novembre 2004, publié au Mémorial C, n° 200 du 5 mars 2005, p. 9583 et rectifié par un acte rectificatif du même notaire en date du 3 décembre 2004, publié au Mémorial C, n° 1004 du 7 octobre 2005, p. 48188. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, n° 344 du 9 février 2008, p. 16480.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 31.983.892 (trente et un millions neuf cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-douze) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les associés étant présents ou représentés à la présente assemblée et tous les associés ayant déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour, l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des statuts de la Société afin d'introduire la possibilité pour le conseil de gérance de distribuer des dividendes intérimaires aux associés de la Société, par l'introduction d'une Clause 16.5 dans les statuts.

2. Divers

Les associés, après approbation de ce qui précède, adoptent la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société par l'ajout d'un paragraphe 16.5, lequel sera rédigé comme suit:

"Le Conseil de Gérance peut décider de verser des dividendes intérimaires, en numéraire ou en nature, aux Associés avant la fin de l'année sociale sur base d'un récent état comptable qui fait apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des sommes prélevées sur les réserves disponibles pour distribution, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Sans préjudice des dispositions de l'article 201 de la Loi, dans l'hypothèse où les dividendes intérimaires versés excèdent le montant des résultats arrêtés ultérieurement par l'assemblée générale des Associés, la partie des dividendes intérimaires versés qui excède les bénéfices distribuables de l'année ne devra pas être remboursée par les Associés mais sera traitée comme un acompte à valoir sur le dividende suivant."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête du présent acte.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 8 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14953. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 décembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009000383/219/61.

(080189655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.151.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.2008.

BHF BANK Aktiengesellschaft

Niederlassung Luxemburg

Signatures

Référence de publication: 2008159212/666/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07893. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Albert 1er S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 2A, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 58.912.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2008159213/6221/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07787. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Lombok Capital Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.061.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 décembre 2008, que :

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'Assemblée accepte les démissions de Madame Marion LAMPERT, Monsieur Rolf SCHMID et de la société DIZAME CONSULTING S.A.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur François WINANDY, en sa qualité de Commissaire aux comptes.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 :

- Monsieur Marc KOEUNE, Économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Monsieur Michael ZIANVENI, Juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, Juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008159299/802/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06780. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

1A Gérances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 16, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 69.229.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2008159214/6221/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07790. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Regiconsult, Société Anonyme.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 82, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 72.901.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2008159215/6221/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07798. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Viehverwertungszentrale für das Grossherzogtum Luxemburg, Société Coopérative.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 1, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 6.114.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2008159216/6221/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07800. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

La Fermette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 5, Waassergaass.

R.C.S. Luxembourg B 29.981.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 22.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159217/8955/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08435. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Hemmen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.688.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 22.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159218/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05617. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

W2007 Parallel Coburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.279.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2007, acte publié au Mémorial C, no 1971 du 13 septembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2008159227/3521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06106. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Biff-Auto-Wash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 243, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 32.118.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 22.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159219/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05620. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Dr Liz Junio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1922 Luxembourg, 22, rue Auguste Laval.

R.C.S. Luxembourg B 107.179.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 22.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159220/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05623. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

NTB Inter s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5460 Trintange, 14, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 132.199.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 22.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159222/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05635. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

C.M.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, 7, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 83.100.

Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 22.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159223/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05629. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

C.M.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, 7, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 83.100.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 22.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159224/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05636. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Maclean S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 79.273.

Avis de dénonciation d'une convention de domiciliation

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

Fiduciaire Internationale SA,

Réviseurs d'entreprises,

Etablie à L-9647 Doncols, Bohey 36, et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, route d'Esch, 7.

Et

MACLEAN SA

Route d'Esch, 7

L-1470 LUXEMBOURG

La convention de domiciliation, datée du 11 mars 2008, est dénoncée avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Fiduciaire Internationale SA

Le Domiciliataire

Stephan MOREAUX

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008159331/1004/24.

Enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2008, réf. DSO-CX00097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080188769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

W2007 Parallel Calvino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.712.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2007, acte publié au Mémorial C, no 2070 du 22 septembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2008159228/3521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06108. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.
